COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers :

Le vingt-sept mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente

minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M.

En exercice: 10

CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

Présents : 6

Votants : 8 Quorum : 6 <u>Présents</u>, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. André MARCHAIS, M. Denis

GORRON,

Absents excusés: M. Éric BOUCLY (pouvoir M. Matthieu CADOT), Mme Charlène GRIFFON (pouvoir M. Denis GORRON)

Mme Cécile MAIRAND, M. Luc DUCLOS

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 22 mai 2024 Convocation affichée le 22 mai 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2024. Décisions du conseil municipal :

Volet Finances:

D2024 – Demande de subvention auprès du département pour la répartition 2024 du produit des amendes de police.

D2024 - Achat d'un desherbeur thermique avec la commune d'Annezay

D2024 – Externalisation du ménage de l'école

D2024 - Décision modificative n° 1 du BP 2024.

Divers:

D2024 - Affiliation volontaire du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis

D2024 - Modification des statuts du SDEER

Questions diverses:

- Travaux assainissement, affermissement de la tranche optionnelle, les travaux vont être réalisés sur 2024.

- Remerciement des restos du cœur pour la subvention 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Volet Finances:

D2024-15 : Demande de subvention auprès du département pour la répartition 2024 du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du département au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police perçu en 2023.

D2024 -16 : Externalisation du ménage de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > **DECIDE** de choisir le devis de la société ABER PROPRETE pour un montant 8 982.60 € TTC, ce montant sera facturé sur 11 mois.
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société ABER PROPRETE pour une durée de 1 an à compter de la rentrée septembre 2024.

D2024 -17: Décision modificative n°1 du BP 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

▶ DECIDE de voter la décision modificative 1 du budget 2024.

D2024-17 Affiliation volontaire du Syndicat mixte pour le ScoT La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > **DECIDE** d'émettre un avis favorable
- D2024-18 Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie);

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

Signatures des délibérations du conseil municipal du 27 mai 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	03/06/2024
Matthieu CADOT, maire	A Charento-Marine
André MARCHAIS – secrétaire de séance	